



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-24) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LE
CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DU
VAL DE MARNE (CAUE 94)

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M.
MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme
POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M.
MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON,
Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ,
M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme
BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à
M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8542H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code du patrimoine ;

Considérant la volonté de la municipalité d'offrir un conseil en architecture aux pétitionnaires vincennois et de bénéficier d'une assistance dans l'élaboration des projets urbains, architecturaux, paysagers et environnementaux ;

Considérant la convention proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val de Marne de mettre en place une permanence de conseils aux particuliers et d'apporter son assistance à la Ville sur les problématiques des autorisations d'urbanisme ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 juin 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention proposée par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Val de Marne et le versement d'une contribution annuelle forfaitaire comprenant l'adhésion de 1 760 €

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé